

EXEMPLES DE PLANS DE GARAGE

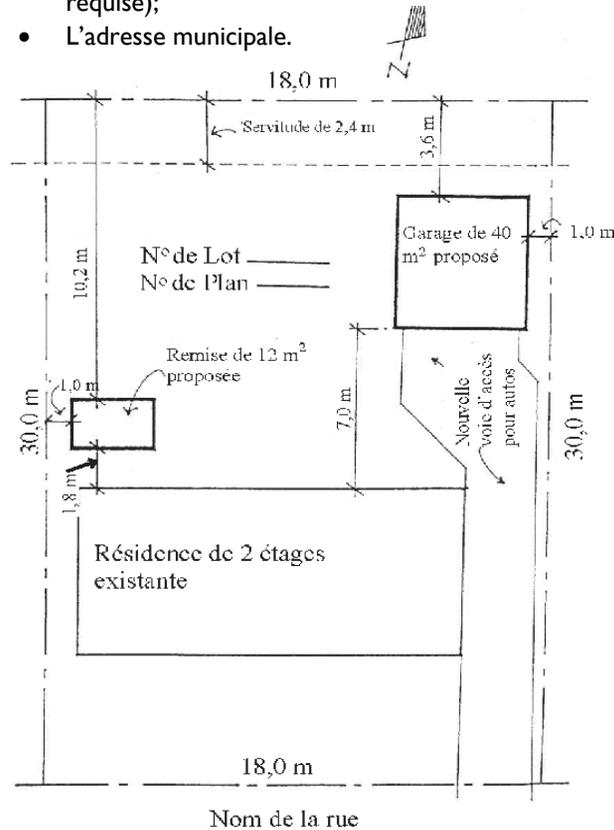


La municipalité de La Nation
 958, route 500 ouest
 Casselman, ON K0A 1M0
 Tél.: 613-764-5444
 1-800-475-2855
 Téléc.: 613-764-3310
 www.nationmun.ca

Plan d'implantation

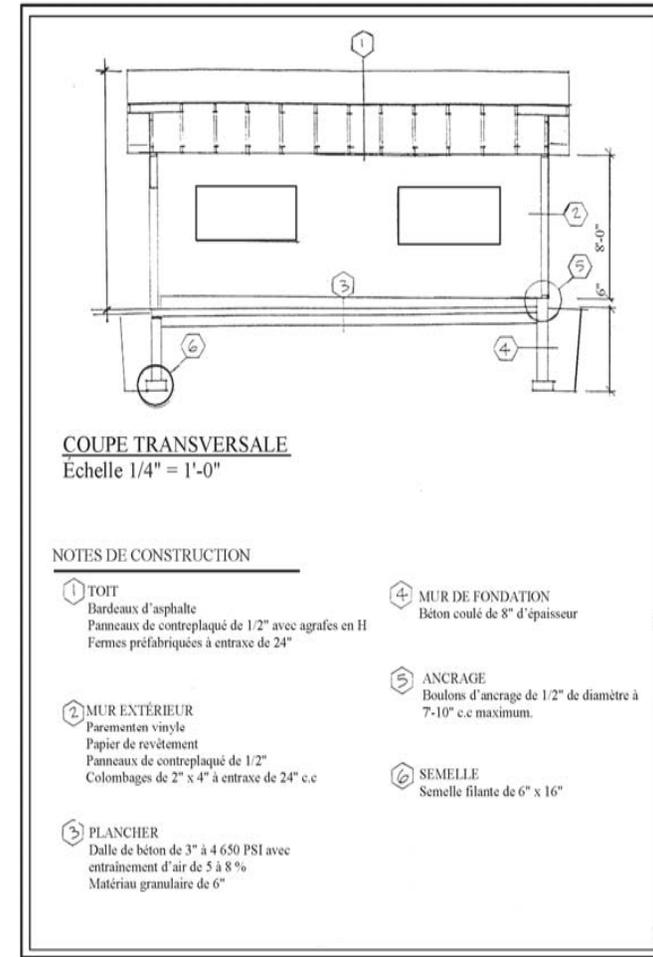
Le dessin doit préciser:

- Les lignes de lot et leurs dimensions;
- L'emplacement prévu du bâtiment accessoire proposé, à l'échelle des autres bâtiments et des lignes de lot;
- La superficie du lot et la surface construite des bâtiments—principaux et accessoires;
- Les changements apportés au nivellement (une autorisation de nivellement de terrain peut être requise);
- L'adresse municipale.



Dessins exigés

Deux jeux complets de dessins visibles et dessinés à l'échelle conventionnelle doivent obligatoirement accompagner le Formulaire de demande de permis de construire.

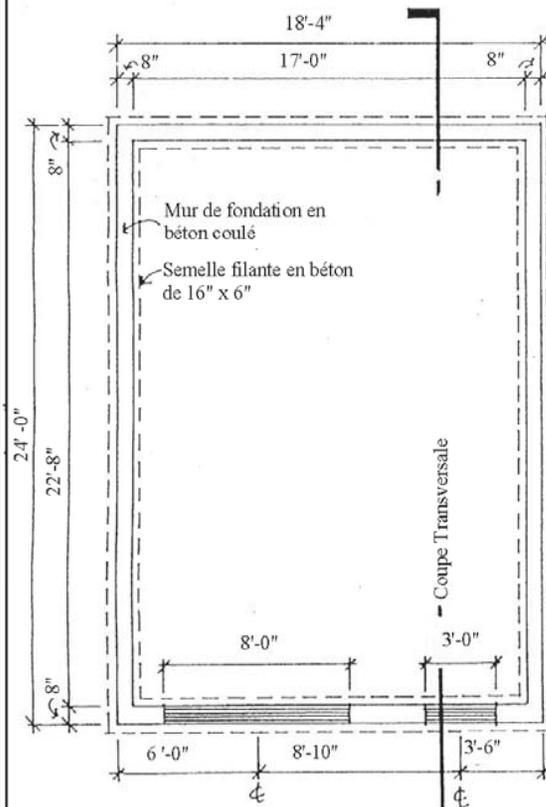


Coupe transversale

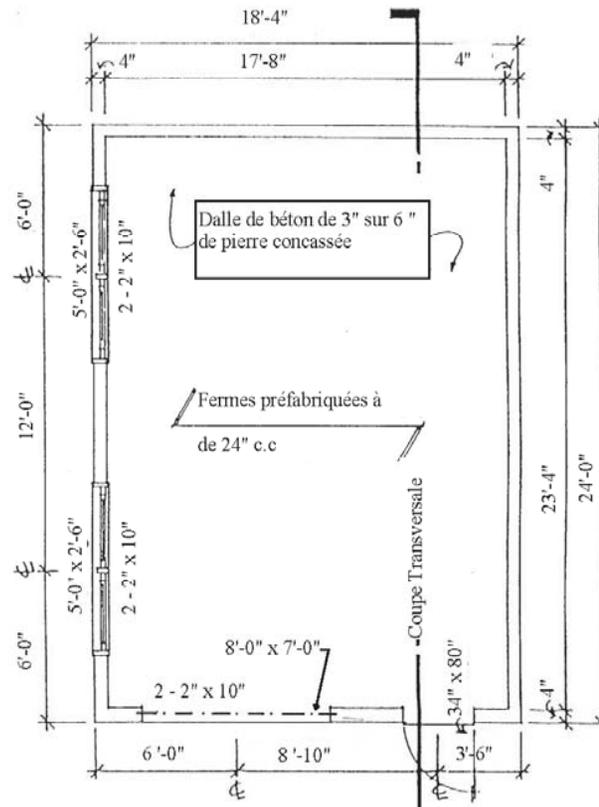
Le dessin doit préciser:

- La construction et la profondeur des fondations;
- La construction du plancher;
- La construction des murs, y compris la hauteur des poteaux;
- La construction de la toiture, y compris sa pente et la hauteur du faite du toit au-dessus du niveau du sol.

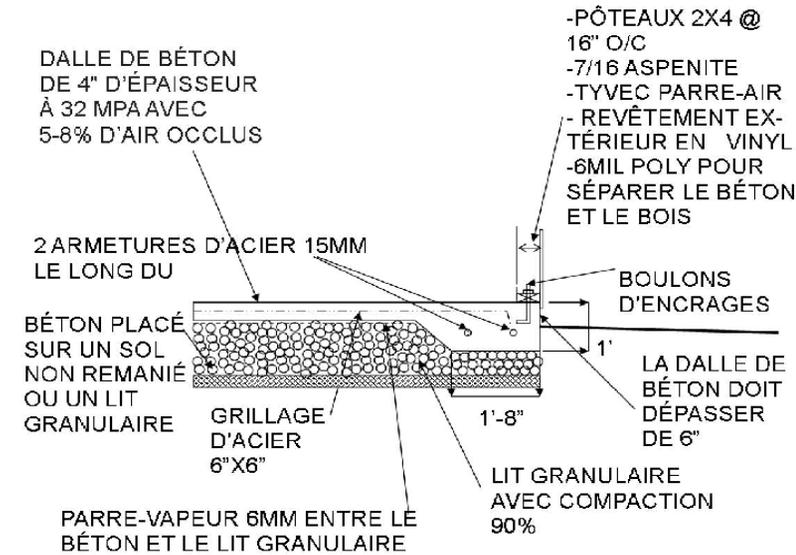
EXEMPLE DE PLANS POUR UNE DALLE DE BÉTON
MOINS DE 592 PIEDS CARRÉS



PLAN DE LA FONDATION
Échelle 1/4 po = 1 pi, 0 po



PLAN D'ÉTAGE
Échelle 1/4" = 1'-0"



NOTE: UNE CONSTRUCTION AVEC UN AIR AU DESSUS DE 592 PIED CARRÉ A BESOIN D'UN SCEAU D'INGÉNIEUR.

Élévations

Le dessin doit préciser:

- L'apparence générale du bâtiment accessoire, vu des quatre côtés, les dimensions des fenêtres et des portes et le revêtement extérieur.

Plan de la fondation

Le dessin doit préciser:

- La semelle et les murs de foundation et la construction du plancher.

Plan d'étage

Le dessin doit préciser:

- L'emplacement et l'épaisseur des murs;
- L'emplacement des fenêtres et des portes, y compris leurs dimensions et linteaux;
- La construction de la toiture, y compris les poutres, les chevrons, les solives ou les fermes, leurs dimensions et leur orientation.

